

SEANCE DU 12 SEPTEMBRE 2016

TRAVAUX VOIRIE 2016

Après avoir étudié les devis reçus concernant les travaux de voirie, le Conseil Municipal décide de retenir l'offre de l'entreprise ATP de Brossay, pour un montant de 16 136.80 € hors taxes, soit 19 364.16 € TTC.

LEGS DE TERRAINS

Madame le Maire fait part au conseil du courrier reçu de Me DOUMANDJI Laure, notaire à Doué-la-Fontaine concernant la succession de M. FROGER Bernard, lequel a légué à la commune, par testament en date du 29 septembre 2008, plusieurs parcelles de terres cadastrées ZP 26, ZP 41 et ZS 33.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité accepte le legs fait à la commune de Cizay-la-Madeleine, aux conditions énoncées dans le testament.

TRANSFERT DE LA COMPETENCE OPTIONNELLE «ECLAIRAGE PUBLIC» DE LA COMMUNAUTE CANDEENNE DE COOPERATIONS INTERCOMMUNALES AU PROFIT DU SIEML

Le Conseil Municipal de Cizay-la-Madeleine à l'unanimité des membres présents, donne un avis favorable à l'adhésion, au SIEML, de la communauté candéenne de coopérations intercommunales au titre de la compétence optionnelle de «l'éclairage public ».

TRAVAUX LOGEMENT COMMUNAL

Le conseil municipal décide de réaliser des travaux de réfection du logement communal situé 2 place de l'église (étage) libre depuis le 5 août 2016.

La commission des bâtiments se réunira pour étudier les différents devis.